



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc le Chapus et monsieur GOUJON Sullivan du 23 mai au 8 juillet 2022 à la Maison de la Forêt,
- le Centre de formation « Hommes et Savoirs » de Royan et madame SPEYBROUCK Laurae du 20 juin au 1^{er} juillet 2022 à l'Institut des Antilles,
- le Collège Sainte-Marie de Barbezieux et monsieur AUDEBEAUD-TAVAUX Paul du 27 juin au 1er juillet 2022 au Service Culture,

Fait à Jonzac,
Le 23 MAI 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON